

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Séance du 18 décembre 2025

PROCÈS VERBAL

L'An 2025, le dix-huit décembre, sur convocation en date du trois décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de la commune Marignier s'est réuni.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Alain GIORDANO, Nadège LUCAS, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON

Etaient excusés : Madame Pascale FRELIN, Madame Michèle REFFET, Madame Kézibane OZTURK et Monsieur Christophe PERY, Président

Pouvoir : Madame Pascale FRELIN (pouvoir donné à Madame Nathalie PETIT)

Marie-Lyse OUVRIER-BUFFET, Responsable CCAS, était présente lors de cette réunion.

Madame PETIT est désignée secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour

⇒ Adoption à l'unanimité

Approbation du procès-verbal-de la séance du 18 novembre 2025

⇒ Adoption à l'unanimité

ATTRIBUTION DES AIDES ALIMENTAIRES DEPUIS LE 18 NOVEMBRE 2025, SELON DELEGATION ACCORDEE PAR LE CCAS A CHRISTOPHE PERY, PRESIDENT, ET A CHRISTINE ARES, VICE-PRESIDENTE

- 19/11/2025 - Aide alimentaire de 50 € (une personne seule)
- 19/11/2025 – Aide alimentaire de 50 € (une personne seule)
- 24/11/2025 – Aide alimentaire de 100 € (une personne seule avec un enfant)

Madame ARES présente les situations ayant donné lieu à délivrance d'aide alimentaire. Aucune observation n'est formulée

DEL2025_016 :

DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT CONCERNANT LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN M57

Vu la délibération DEL2021_018 du 14 décembre 2021 portant adoption de la nomenclature M57 pour le CCAS de la Commune de Marignier, à compter du 1^{er} janvier 2022 et accordant notamment une délégation au Président pour procéder à des virements de crédits en section de fonctionnement et

d'investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2024, le Conseil d'Administration est amené à délibérer chaque année pour renouveler ou non cette délégation ;

Madame ARES indique que ce dispositif permet d'avoir une souplesse et une réactivité en matière de gestion budgétaire.

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % (taux maximum) du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).
- **PRÉCISE** que les virements de crédits effectués feront l'objet d'une décision présentée en début de séance du Conseil d'Administration.
- **PRÉCISE** que cette délégation devra faire l'objet d'un renouvellement une fois le nouveau conseil d'administration installé après les élections municipales.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

DEL2025_017 :

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu les articles L.2312-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires, en date du 18 novembre 2025 ;

Considérant le projet de budget primitif 2026 :

BUDGET PRIMITIF 2026		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	100 600,00 €	00,00 €
Recettes	100 600,00 €	00,00 €

La section d'investissement n'est pas mouvementée.

Madame ARES précise que le projet de budget primitif est conforme au débat d'orientations budgétaires ; elle en présente les principaux points en matière de fonctionnement :

- *La principale dépense concerne la fourniture de repas pour le service de portage de repas à domicile ; elle rappelle que les prévisions budgétaires ont été réalisées sur la base d'un nombre prévisionnel de 11 000 € repas. Les membres du Conseil d'Administration échangent sur la qualité des repas (qualité gustative, quantité, composition, ...) au vu, notamment, du retour d'expérience de l'un des administrateurs dont un parent bénéficie du service.*
- *Les colis de Noël, avec une prévisionnel de 520 colis pour 2026. Madame ARES indique qu'il sera proposé de reconduire le partenariat avec l'Union Commerciale de Bonneville et l'ESAT du Faucigny. Les administrateurs indiquent qu'ils ont eu des retours positifs des bénéficiaires et que beaucoup apprécient de pouvoir bénéficier du repas et du colis.*
- *Les aides financières, avec une enveloppe prévisionnelle de 3 000 €.*
- *Les subventions aux associations, avec une enveloppe de 6 500 €. Madame ARES indique que le Conseil d'Administration sera invité à réfléchir sur l'affectation de cette enveloppe entre les diverses associations et propose, notamment, de tenir compte du soutien apporté par l'association Coup de Pouce dans certaines situations.*

- *Concernant les recettes, celles-ci sont constituées principalement par les recettes du service de portage des repas à domicile.*

Les membres du Conseil d'Administration échangent sur les modalités de suspension du service en cas d'hospitalisation et, notamment, sur les délais d'information du CCAS et sur l'articulation avec les délais d'information des Cuisines du Faucigny. Dans ce cadre, Madame ARES souligne, par ailleurs, l'important rôle d'interface joué par Florent CHEVRIER auprès des bénéficiaires du service et, notamment, auprès de personnes isolées.

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ADOpte** le budget primitif 2026 pour le budget général arrêté à 100 600, 00 € en fonctionnement et 0,00 € en investissement.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que ce budget primitif fera l'objet d'un budget supplémentaire permettant la reprise des résultats.

QUESTIONS DIVERSES

Madame ARES remercie les membres du Conseil d'Administration pour la confection des colis de Noël pour les résidents des EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40.

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY

La secrétaire,
Nathalie PETIT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Petit", written over a horizontal line.

mis en ligne = 26/05/2026